

MAIRIE DE MIONNAY COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 décembre 2014

Convocation du vendredi 28 novembre 2014

Présents: H. Cormorèche, M. Girer, T. Lapalu, G. Devrieux, F. Ducray, J. Burdet, N. Curtet, Y.Dhomont,

S.Farenc, E. Fleury, N.Garampon, C. Pichoud, A. Rey, F.Roucayrol, ML Venditti, G. Virone.

Absents: JL Bourdin, A. Fayot, H.Fayard

Pouvoirs: JL Bourdin pouvoir à H. Cormoréche, A. Fayot pouvoir à G. Devrieux,

M. le Maire demande au Conseil Municipal s'il accepte d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Droit de préemption urbain. Accord de l'Assemblée.

1. Désignation du secrétaire de séance

F. Ducray est désignée secrétaire de séance.

2. Approbation du dernier compte-rendu

Le compte rendu du Conseil Municipal du 7 novembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

3. Marché assurance risques statutaires. Attribution

S. Jullien rappelle la consultation visant à renouveler l'assurance du personnel contre les risques statutaires qui arrive à échéance au 31 décembre 2014.

Une consultation a été lancée et deux sociétés d'assurance ont répondu.

Après ouverture et examen des offres, la proposition de Groupama –CIGAC est la mieux disante. Au vu du faible écart de prix entre la franchise de 5 jours et la franchise de 10 jours il est proposé de retenir la franchise de 5 jours.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de marché du groupement conjoint Groupama et Cigac pour l'assurance risques statutaires du personnel de la commune de Mionnay d'une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2015 avec une franchise de 5 jours francs en maladie ordinaire avec comme taux : Agents CNRACL : 5,03 %; Agents Ircantec : 1,52 %

4. Création de quatre emplois d'agent recenseur et fixation de leurs rémunérations

M. le Maire explique à l'assemblée la nécessité de créer des emplois d'agent recenseur afin de réaliser les opérations du recensement de la population qui se dérouleront sur notre commune début 2015.

Arrivée de M. Virone.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- La création de 4 emplois d'agent recenseur, non titulaires à temps non complet, dès la première demi-journée de formation d'agent recenseur effectuée par l'INSEE début janvier 2015 et jusqu'au 20 février 2015 inclus.
- A Fixe la rémunération brute des agents recenseurs comme suit :
 - 1,20 € par bulletin individuel
 - 1,10 € par feuille de logement,
 - 30 € forfait formation 2 demi-journées
 - 30 € forfait tournée de reconnaissance
 - 40 € forfait frais de déplacement

Il est précisé que les agents recenseurs seront : Mmes Corinne Gallet, Chantal Gautier, Bernadette Vivier et M. Gérard Simonetta.

5. Gaz Naturel. SIEA. Convention d'adhésion au Groupement de commande

M. Girer expose au Conseil Municipal que les tarifs réglementés de vente de gaz naturel seront progressivement supprimés à partir du 1^{er} janvier 2015.

Le SIEA propose d'être coordonnateur d'un groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel regroupant les communes, et les groupements de communes du département de l'Ain.

Le conseil municipal accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et de services associés, autorise l'adhésion de la commune à celui-ci et M. le Maire à signer ladite convention. Le conseil autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune.

6. Demande de fonds de concours CCCD. Aménagement voirie sécurité Bonatier

M. le Maire précise que suite à la construction du bâtiment de l'Orangerie, programme comprenant 32 logements au cœur du village, un aménagement de la voirie du chemin du Bonatier est prévu afin de sécuriser et de faciliter les circulations.

M. le Maire rappelle que la commune peut bénéficier de fonds de concours de la communauté de communes Centre Dombes à hauteur de 30 % du montant HT des travaux.

M. Girer précise que la commune peut bénéficier pour 1 million d'euros de projet de 200 000 € d'aide. Un seul projet par an peut être présenté d'un montant minimum de 20 000 €.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter la communauté de communes Centre Dombes pour l'attribution d'un fonds de concours pour ce projet.

Le Conseil Municipal écoute l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré :

- Sollicite le versement d'un fonds de concours communautaire de 42 552,78 € afin de permettre la réalisation de l'aménagement voirie sécurité du chemin du Bonatier,
- Approuve le plan de financement ci-dessous arrêté à ce jour

Dépenses		Recettes		
Intitulé	Montant HT €	Intitulé	Montant HT €	
Maîtrise d'œuvre	8 860,00	autofinancement	54 353,67	
Travaux	131 492,60	DETR demandée en cours d'instruction	44 936,15	
publicité DCE	500,00	Fonds de Concours CCCD	42 552,78	
relevé Topographique	1 490,00			
TOTAL	141 842,60	TOTAL	141 842,60	

- Précise que le fonds de concours communautaire sera inscrit au Budget Principal de la commune.
- Autorise M. le Maire à signer la convention à intervenir entre la commune de Mionnay et la Communauté de Communes Centre Dombes afin de préciser les modalités du fonds de concours, et les pièces nécessaires pour ce dossier de fonds de concours.

7. Décision modificative

M. Girer, présente la décision modificative pour effectuer l'achat d'un véhicule pour les services techniques. En effet, le véhicule Partner acheté en 2008 nécessite des réparations onéreuses. Par ailleurs, il convient d'inscrire le fonds de concours de la CCCD pour un montant de 42 552,78€. Le Conseil Municipal, après délibération, vote les écritures suivantes :

Désignation	DE	DEPENSES		RECETTES	
INVESTISSEMENT	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	
R – 13251 – GFP DE RATTACHEMENT				42 552,78	
D – 21571 – 129 VEHICULES COMMUNAUX		20 000,00			
D – 2313 – 200 PROVISION FUTURS INVESTISSEMENT		22 552,78			
TOTAL GENERAL		42 552,78	·	42 552,78	

M. Girer précise qu'il convient d'étudier les offres de véhicule électrique qui sur le long terme ne sont pas plus onéreuses. M. Lapalu et Rey précisent que plusieurs devis ont été demandés. La problématique du véhicule électrique est qu'il n'est pas possible de monter d'attelage dessus.

8. Convention avec la SPA.2015

M. le Maire propose comme chaque année de renouveler la convention de fourrière avec la Société Protectrice des Animaux. Par celle-ci la SPA assure la capture des chiens en divagation sur la voie publique ainsi que la pris en charge des chats errants capturés et leur transport en fourrière.

Son coût est de : 0,32 € par habitant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de souscrire à la convention proposant l'enlèvement par la SPA des animaux errants sur le territoire communal et autorise M. le Maire à la signer. Il sera prévu au Budget Primitif 2015 une subvention de 675,52 euros à verser à la S.P.A.

9. Droit de préemption urbain

Le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption pour la parcelle cadastrée AE 143.

10. Comptes-rendus des commissions

- G. Devrieux informe le Conseil que deux groupes d'élèves de l'école vont se rendre à la piscine sur le troisième trimestre.
- G. Devrieux donne compte-rendu de la commission résidence pour personnes âgées. La commission a réfléchi à quel projet adhérer : les six Petites Unités de Vie (PUV) pour lesquelles le Conseil général va lancer un appel à projet cette fin d'année, ou le projet de résidence sénior de 50 logements porté par la semcoda.

Dans les deux cas ces résidences s'adressent à des personnes âgées valides avec une salle de vie commune.

Elle précise que pour les PUV la Semcoda ou la MSA peuvent monter le dossier. La MSA peut réaliser le dossier d'appel à projet gratuitement mais l'ingénierie est payante. Concernant les terrains la PUV pourrait être construite sur le terrain communal à l'arrière du Lavoir, pour la résidence sénior, le terrain d'un hectare serait à acquérir et une modification du PLU à prévoir. M. le Maire rappelle que les problématiques d'assainissement sont également à prendre en compte.

Concernant la gestion, la PUV est gérée bénévolement, une personne de la commission se sent-t-elle de prendre la présidence de la structure ? La résidence sénior est gérée par la semcoda. Il est proposé de travailler sur les deux structures.

- F. Ducray pour la commission festivités rappelle le repas du personnel vendredi 12 décembre.
- F. Ducray pour la commission communication informe de la livraison à venir de l'agenda, des derniers préparatifs de la Lettre de Mionnay de janvier, et rappelle les vœux du Maire le samedi 10 janvier à 11 heures.
- M. Girer pour la commission finances précise que la réunion toutes commissions pour le BP 2015 aura lieu le 23 janvier à 19 heures. Le vote du budget est prévu au Conseil Municipal du 6 février à 19 heures.
- E. Fleury pour la commission emploi précise qu'il convient à présent de rechercher des parrains, une réunion de la commission va être programmée.
- S. Farenc précise que le conseil municipal des enfants se réunit demain pour travailler sur la page du CME du site internet. N. Curtet ajoute que la semaine prochaine deux autres réunions sont programmées pour l'environnement et l'achat de bancs. Elles rappellent que la collecte des bouchons et la distribution des sacs jaunes auront lieu les 17 et 31 janvier prochains.
- J. Burdet et M.L. Venditti pour la commission médiathèque présente le projet de mise en ligne du catalogue des ouvrages.
- T. Lapalu donne compte-rendu de la rencontre de la commission sécurité avec l'intervenant médiation pour la préparation du planning 2015.
- T. Lapalu pour la commission bâtiments informe le conseil des différents devis en cours portail cimetière, portail des boules et mise en accessibilité.
- T. Lapalu pour la commission voirie rappelle le projet de zone bleue au cœur du village.
- N. Curtet demande s'il est possible de matérialiser un passage piéton vers l'abribus de l'école primaire pour les déplacements vers le POM. Elle demande également s'il peut être prévu de repeindre le mur de l'école maternelle vers les containers à ordures ménagères.
- A. Rey pour la commission marché forains précise que de nouveaux forains devraient intégrer le marché. Il faudra peut-être réfléchir à agrandir le périmètre du marché. Dans cette hypothèse il conviendra de travailler sur le temps du matin où il est difficile de se garer pour déposer les enfants à l'école.

11. Questions diverses

- H. Cormorèche donne compte rendu du congrès des Maires. Les dernières informations financières ne sont pas bonnes, heureusement que la commune a plusieurs projets de développement en cours (hôtel du golf, zone d'activités de le Dombes). Certaines communes sont obligées de licencier du personnel, et le regroupement des communes est fortement préconisé. M. Girer précise que 30 milliards vont être déduits des dotations. Il précise que le poids des charges de personnel à Mionnay représente environ la moitié des charges de fonctionnement ce qui est dans la moyenne nationale. M. le Maire ajoute que les charges de personnel sont impactées cette année par la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires. Il précise que le fonds d'amorçage de 50 € devrait être reconduit pour l'année scolaire 2015/2016.
- M. le Maire précise qu'E. Fleury va être associée à la rédaction d'articles sur le site internet et le panneau d'affichage.
- M. le Maire informe le Conseil que le poteau France Telecom devant l'immeuble de Vert de Cœur a été enlevé mais qu'il reste la reprise du goudron à faire.
- A. Rey précise qu'il n'y aura pas de marché forain le mardi 30 décembre.

La Secrétaire de Séance, Françoise DUCRAY

Le Maire, Henri CORMORECHE

Jourant